

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	---	---

**PJ4**

**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	---	---

## SOMMAIRE

<b>1. LE PROJET</b> .....	<b>3</b>
<b>2. ENVIRONNEMENT DU PROJET</b> .....	<b>4</b>
<b>3. INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>7</b>
3.1 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT EN PHASE CHANTIER .....	7
3.1.1 Incidences sur le paysage .....	7
3.1.2 Incidences sur l'air .....	7
3.1.3 Incidences sur l'eau .....	7
3.1.4 Incidences en termes de bruit et vibrations .....	7
3.1.5 Incidences sur le trafic.....	7
3.1.6 Incidences sur la luminosité .....	8
3.1.7 Incidences en terme de déchets.....	8
3.1.8 Incidences pour l'environnement (milieux naturels – faune flore) .....	8
3.2 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET EN PHASE EXPLOITATION .....	9
3.2.1 Incidences sur le paysage .....	9
3.2.2 Incidences sur l'utilisation des ressources naturelles.....	9
3.2.3 Incidences sur le sol et le sous-sol .....	9
3.2.4 Incidences sur l'air .....	10
3.2.5 Incidences sur l'eau .....	12
3.2.6 Incidences en termes de bruit et de vibrations .....	13
3.2.7 Incidences sur le trafic.....	15
3.2.8 Incidences en termes de déchets.....	16
3.2.9 Incidences sur la santé humaine .....	17
3.2.10 Incidences pour l'environnement (milieux naturels – faune flore) .....	18
3.2.11 Evaluation des incidences Natura 2000 .....	20
3.2.12 Analyse du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés 20	20
3.2.13 Incidences du projet sur le climat .....	21
3.2.14 Gestion de l'énergie .....	22
3.3 COMPATIBILITE DU PROJET AUX PLANS ET SCHEMAS DIRECTEURS .....	23
3.3.1 Compatibilité du site aux Plan Local d'Urbanisme .....	23
3.3.2 Compatibilité du site aux orientations du SDAGE / SAGE .....	23
3.3.3 Plan de Protection de l'Atmosphère .....	23
3.3.4 Conformité du projet avec les PPRN et PPRT .....	23

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

## 1. LE PROJET

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter est établi dans le cadre d'un projet de création d'une plateforme logistique pour la société PRD.

Le projet consiste en la création d'une plate-forme logistique constituée de 9 cellules d'entreposage dans la ZAC des Merisiers, à Germainville (28).

Le projet consiste en la création d'un entrepôt logistique avec ses bureaux et locaux techniques d'une surface totale d'environ 7,8 ha sur une surface foncière totale d'environ 20,08 ha.

Ce bâtiment est destiné à être proposé en location à des professionnels de la logistique ou de l'entreposage de produits de la grande distribution ou de la grande consommation.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

## 2. ENVIRONNEMENT DU PROJET

Une synthèse de l'environnement du projet est présentée dans le tableau ci-dessous.

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Hiérarchisation des enjeux
<b>Milieu Physique</b>		
<b>Topographie</b>	L'environnement du site ne présente pas de relief particulier	<b>Négligeable</b>
<b>Conditions climatiques</b>	Pas de particularités de températures ou de précipitations. Les caractéristiques climatiques du territoire sur lequel se situe le site sont celles du régime de type océanique dégradé	<b>Négligeable</b>
<b>Géologie</b>	Le site du projet est situé sur le coteau Est de l'Eure dans une région qui forme une transition entre le Thymerais (au substratum crayeux à recouvrement d'argiles à silex) et le Mantois (où l'on retrouve des recouvrements importants des formations crayeuses par les sables et grès Stampien et formation éocènes calcaires).	<b>Faible</b>
<b>Sismologie</b>	Zone de sismicité très faible (zone 1)	<b>Négligeable</b>
<b>Sols pollués ou potentiellement pollués</b>	Le site d'implantation du projet ne fait pas parti des sites référencés dans la base BASOL, aucune pollution n'est référencée sur le terrain.	<b>Négligeable</b>
<b>Hydrogéologie</b>	Le projet est concerné par la masse d'eau « Albien-néocomien captif » qui est en bon état chimique et en bon état quantitatif. L'ensemble du projet est implanté en dehors de tout périmètre de protection d'ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable.	<b>Faible</b>
<b>Captage AEP</b>	L'ensemble du projet est implanté en dehors de tout périmètre de protection d'ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable.	<b>Négligeable</b>
<b>Hydrologie - Hydrographie</b>	L'état écologique et l'état chimique de l'Eure au niveau de Villemeux sur Eure (code 03189975) (en amont du site) été évaluée en 2020. L'état écologique est qualifié de moyen. L'état écologique et l'état chimique de l'Eure au niveau de Montreuil (en aval du site) été évaluée en 2020. L'état écologique est qualifié de bon.	<b>Modéré</b>
<b>SDAGE / SAGE</b>	La commune de Germainville se situe dans le bassin Seine-Normandie, et dépend du SDAGE (Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Seine-Normandie.	<b>Faible</b>
<b>Air</b>	La pollution de l'air sera principalement due au trafic routier et aux activités industrielles et logistiques à proximité.	<b>Modéré</b>

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Hiérarchisation des enjeux
<b>Acoustique</b>	Les principales sources sonores au voisinage du site sont : - les voies de circulation (N12)	<b>Modéré</b>
<b>Milieu Naturel</b>		
<b>Zones protégées</b>	Le projet n'est pas localisé dans une zone protégée (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, arrêté de biotope, parc naturel national, réserve naturelle nationale, convention RAMSAR).	<b>Faible</b>
<b>Zones humides</b>	0,10 hectare de l'aire d'étude rapprochée correspondant au fossé de drainage traversant le site, est considéré en tant qu'habitat caractéristique de zones humides, cependant la définition des zones humides n'est pas applicable aux cours d'eau, plans d'eau et canaux.	<b>Modéré</b>
<b>Continuité écologique</b>	Le site n'est pas implanté au niveau d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique potentiel ou avéré.	<b>Faible</b>
<b>Biodiversité</b>	Flore : Sur les zones du site une espèce protégée et une espèce exotiques envahissante ont été identifiées. Une demande de dérogation au regard de l'ORCHIS PYRAMIDAL va être établie. Faune : 3 espèces de mammifères, 2 espèces de chiroptères, une espèce d'insecte, une espèce de reptile et 36 espèces d'oiseaux sont présentes sur le site	<b>Modéré</b>
<b>Patrimoine historique et paysager</b>		
<b>Paysage</b>	Le site est localisé au sein d'une Zone d'Activité dans un environnement composé de parcelles agricoles (voisines) ou industrialisées (entrepôts logistique notamment)	<b>Faible</b>
<b>Patrimoine</b>	Le site du projet n'est pas localisé dans ou aux abords d'un monument historique, bien inscrit ou site patrimonial remarquable.	<b>Négligeable</b>
<b>Luminosité</b>	Pollution lumineuse relativement faible.	<b>Faible</b>
<b>Environnement humain</b>		
<b>Influence de l'Homme sur le milieu</b>	Le projet sera localisé au niveau de la ZAC des Merisiers sur la commune de Germainville.	<b>Faible</b>
<b>Urbanisme et Servitudes</b>	Le projet est implanté sur la commune de Germainville. L'assiette foncière du projet s'inscrit dans la zone AUX du PLU de Germainville. La zone d'aménagement est conforme à ces documents d'urbanisme.	<b>Faible</b>

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Hiérarchisation des enjeux
<b>Voies de communication</b>	Le site est en accès direct à la route National RN12 entre Paris et Dreux. Il dispose d'un accès direct à cette route via la RD136. Le site se situe à 45 km de l'autoroute A10 et l'autoroute A12.	<b>Modéré</b>
<b>Réseaux au voisinage</b>	Le site sera alimenté en eau via le réseau d'eau potable de commune. Le site est alimenté par une ligne EDF et sera raccordé au réseau de gaz de la ville.	<b>Faible</b>
<b>Risques naturels et technologiques</b>		
<b>PPRN et PPRT</b>	La commune n'est pas exposée à un territoire à risque important d'inondation (TRI). Le site n'est pas localisé dans une zone présentant un aléa fort au phénomène de retrait et gonflement des argiles. La commune de Germainville ne fait pas l'objet Plan de Prévention des Risques Technologiques.	<b>Faible</b>

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

### **3. INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT**

Cette partie a pour objectifs d'analyser les effets directs, indirects secondaires, cumulatifs, transfrontaliers, à court, moyen et long termes, permanents et temporaires, positifs et négatifs du projet. La phase chantier et la phase d'exploitation ont été traitées de façon distincte.

Cette analyse est suivie pour chaque aspect, des mesures envisagées pour supprimer, limiter et compenser les inconvénients de l'installation.

Comme indiqué, le site se trouve au niveau de la ZAC des Merisiers, en région Centre Val de Loire. La ZAC a fait l'objet d'une étude d'impacts déposée en 2008.

#### **3.1 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT EN PHASE CHANTIER**

Tout en restant compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP, les objectifs d'un chantier sont de :

- limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier,
- limiter les risques sur la santé des ouvriers,
- limiter les pollutions de proximité lors du chantier,
- limiter la quantité de déchets de chantier mis en décharge.

##### **3.1.1 Incidences sur le paysage**

La phase chantier aura un impact limité sur le paysage : présence d'équipements de grandes hauteurs sur le site (grues), circulation de véhicules de chantier, déplacement (au sein du site) de terres...

##### **3.1.2 Incidences sur l'air**

Les rejets atmosphériques en phase chantier seront constitués des gaz d'échappement des véhicules. Les mesures en place seront la limitation de la vitesse de circulation et l'arrêt des moteurs lorsque leur fonctionnement n'est pas nécessaire.

##### **3.1.3 Incidences sur l'eau**

En phase chantier, et durant les travaux de terrassements généraux les installations de chantier nécessaires au personnel seront installées dès le démarrage et les réseaux seront raccordés (eaux usées, électricité, AEP).

##### **3.1.4 Incidences en termes de bruit et vibrations**

Le bruit et les vibrations seront liés aux véhicules de chantier. Les travaux auront lieu en journée et les véhicules seront limités au nombre nécessaire.

##### **3.1.5 Incidences sur le trafic**

En phase chantier, le trafic généré par les travaux représentera une faible part du trafic de la zone. La phase travaux n'aura donc pas d'effets significatifs sur le trafic.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

### **3.1.6 Incidences sur la luminosité**

En phase chantier, les travaux auront lieu en journée. Les éclairages éventuels seront liés à la sécurité des biens et des personnes.

### **3.1.7 Incidences en terme de déchets**

Les déchets en phase travaux seront limités aux divers déchets ménagers des équipes de chantier.

Mise en place d'un tri sélectif des déchets de chantiers (essentiellement palettes / cartons / aciers) avec un prestataire extérieur permettant de valoriser l'ensemble des déchets évacués.

### **3.1.8 Incidences pour l'environnement (milieux naturels – faune flore)**

Une note de présentation des dispositions environnementales compensatoires est jointe en annexe (diagnostic écologique).

Afin de limiter l'impact du projet sur la faune et la flore, des mesures sont anticipées pour le projet :

- Limitation des emprises du chantier au strict nécessaire

Cette mesure s'inscrit en amont des opérations de chantier à proprement parler. En collaboration avec l'équipe projet et la maîtrise d'œuvre, il s'agit de tenter de réduire au maximum les emprises travaux afin de fixer par la suite les limites exactes des emprises indispensables à l'encadrement de la construction des aménagements routiers.

- Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses durant le chantier

Pour lutter contre les risques de pollutions accidentelles lors des travaux, un certain nombre de mesures vont être prises : implantation des zones de stockage de matériaux et la base vie du chantier sur des aires spécifiques, confinées, éloignées des milieux sensibles ; contrôle récent des véhicules de chantier ; stockage des huiles et carburants sur des emplacements réservés ; traitement des eaux usées avant relâche dans le milieu naturel ; vidanges, ravitaillements et nettoyages des engins et du matériel dans une zone spécialement définie et aménagée....

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

## **3.2 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET EN PHASE EXPLOITATION**

### **3.2.1 Incidences sur le paysage**

#### **3.2.1.1 Description et incidences**

Le projet a fait l'objet de mesures d'insertion paysagère visant à répondre aux prescriptions architecturales et paysagères propres à la ZAC des Merisiers. A ce titre, le site logistique de PRD bénéficiera d'une insertion harmonieuse au sein de la ZAC et des futures entreprises/installations voisines qui auront, elles aussi, respectées les mêmes prescriptions architecturales et paysagères. La présence d'un merlon végétalisé (d'environ 1,5 m) constituera un volume écran qui masquera pour partie les habitations situées au nord du site. La présence d'espaces verts permettra également d'intégrer le projet dans son environnement.

#### **3.2.1.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet**

Dès sa conception, le projet est étudié afin d'intégrer au mieux le projet dans son environnement.

### **3.2.2 Incidences sur l'utilisation des ressources naturelles**

Sans objet – Absence d'utilisation des ressources naturelles (prélèvement de nappe, excavation, utilisation de matériaux type carrière etc.)

### **3.2.3 Incidences sur le sol et le sous-sol**

#### **3.2.3.1 Estimation des types et des quantités de résidus et d'émission attendus**

Sans objet – Absence de rejets dans le sol en fonctionnement normal du site.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

### 3.2.4 Incidences sur l'air

#### 3.2.4.1 Estimation des types et des quantités de résidus et d'émission attendus

Les seules sources de rejets atmosphériques seront liées :

- au fonctionnement discontinu de la zone de charge des batteries (dégagement d'hydrogène) ;
- à l'installation sprinkler alimentée au fuel, laquelle ne fonctionne pas en phase normale d'exploitation (1 essai hebdomadaire) ;
- à l'envol de matériaux légers (hors précautions indiquées) ;
- aux rejets de gaz de combustion de la chaufferie : gaz naturel pour le chauffage ;
- aux fluides des groupes froids (si non-étanchéité du circuit) en cas de mise en place d'installations de climatisation ;
- aux gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site.

Les activités exercées dans les cellules du bâtiment ne seront pas à l'origine de dégagement de fumées ni de poussières ou d'odeurs.

Les rejets se résument à des gaz de combustion contenant du gaz carbonique, de la vapeur d'eau et des oxydes d'azote.

#### 3.2.4.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

##### ➤ Hydrogène

Dans le local de charge, la ventilation sera assurée par ventilation naturelle (grilles et façades et en toiture) et un système de détection d'hydrogène sera prévu.

Rappel : Le rejet d'hydrogène dans l'environnement est sans conséquence (pas de toxicité).

##### ➤ Gaz de combustion

La principale mesure pour la protection de la qualité de l'atmosphère est l'entretien régulier des installations notamment les chaudières.

##### ➤ Fluides frigorigènes

Les fluides frigorigènes de type HCFC ou HFC dans les équipements frigorifiques et climatiques seront intégralement récupérés.

Cette récupération intervient lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation et de la mise au rebut des équipements. Toute intervention nécessitant une vidange du circuit est réalisée par une société agréée.

##### ➤ Gaz d'échappement

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	---	---

Afin de réduire les rejets atmosphériques liés aux poids-lourds, les mesures suivantes seront prises :

- les camions seront à l'arrêt pendant les périodes de chargement / déchargement,
- la vitesse de circulation sera réduite.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

### 3.2.5 Incidences sur l'eau

#### 3.2.5.1 Estimation des types et des quantités de résidus et d'émission attendus

Il n'y aura pas d'eaux industrielles sur le site. Les seules eaux susceptibles d'être polluées sont les eaux pluviales de voiries.

#### 3.2.5.2 Description et incidences

##### ➤ Origine de l'eau

Le site sera raccordé au réseau AEP pour l'alimentation en eau potable.

Protection contre les retours d'eau : le réseau d'eau potable sera équipé de dispositifs empêchant les retours d'eau dans le réseau public au moyen de disconnecteurs.

##### ➤ Eaux à usage domestique

La consommation d'eau à usage domestique est estimée à 75 litres par personne et par jour. La consommation en eau est ainsi estimée à environ 37,5 m<sup>3</sup> par jour pour un effectif de 500 personnes. La consommation domestique annuelle est estimée à environ 8 250 m<sup>3</sup>, (sur la base de 220 jours travaillés par an).

Nota : il n'y aura pas de forage sur le site.

##### ➤ Essais incendie :

La consommation d'eau nécessaire aux essais de poteaux incendie internes et de RIA n'excédera pas quelques mètres cubes, deux fois par an. Cette eau ne sera pas polluée et sera rejetée dans le réseau d'eaux usées ou dans le réseau des eaux pluviales de voiries après essais.

Les entretiens hebdomadaires du système de sprinklage auront une consommation de 2 m<sup>3</sup> par sous-stations (9 sous-stations sur le site).

##### ➤ Eaux pluviales :

Les eaux collectées sur les toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées.

Les eaux collectées sur les voiries et parkings se chargent en matières en suspension, en hydrocarbures. Ces eaux sont généralement trop concentrées, pour ces paramètres, pour envisager un rejet direct dans le milieu naturel. Des séparateurs d'hydrocarbures seront mis en place.

##### ➤ Eaux d'extinction en cas d'incendie

Afin de pouvoir retenir les eaux d'incendie en cas d'incendie de n'importe quelle cellule, le bassin a été dimensionné conformément aux calculs D9A. Il aura un volume minimal de 3611 m<sup>3</sup>.

En cas d'incendie, les pompes de relevage seront coupées, donc remplacer le rôle de la vanne de barrage, afin de permettre le confinement des eaux d'extinction.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

### **3.2.5.3 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet**

Les éléments mis en place sur le site pour la gestion des eaux pluviales sont les suivants :

- un bassin de rétention étanche des eaux pluviales de voirie et un bassin de rétention étanche des eaux pluviales de toiture au Sud totalisant un volume de 3700 m<sup>3</sup>
- Un bassin d'infiltration a été ajouté à la suite des bassins étanches, pour mieux tamponner et limiter le rejet
- deux bassins d'infiltration des eaux pluviales de voirie à l'Ouest ; et un ensemble de noues phytoremédiation, pour l'infiltration des eaux de voirie légère, le tout totalisant un volume 1000 m<sup>3</sup>

## **3.2.6 Incidences en termes de bruit et de vibrations**

### **3.2.6.1 Description et incidences**

#### ➤ Sources de bruit dans l'environnement

Sur ce site, les sources de bruit identifiées sont associées à la circulation automobile des axes voisins, notamment la RN12.

#### ➤ Sources de bruit en fonctionnement

Seule la circulation de camions se fera à l'extérieur. Toutes les autres activités de manutention, se feront à l'intérieur des bâtiments.

Les sources sonores dues à l'activité seront les suivantes :

- Les allers et venues des camions de livraisons,
- Le groupe sprinkler (dont le démarrage est exceptionnel ou pour essais),
- Les compacteurs à déchets (le cas échéant).

Nota : l'impact de la chaufferie est jugée négligeable étant donné la faible taille de l'installation et son emplacement dans un local dédié.

Le site ne fait pas usage d'équipements bruyants de type sirènes, mégaphones... à l'exception des alertes de sécurité (alarme incendie, anti-intrusion...).

#### ➤ Niveaux de bruit projetés

Afin de quantifier les niveaux de bruit en exploitation, des mesures de bruit seront réalisées lors du démarrage de l'exploitation.

#### ➤ Vibrations

Il s'agira de vibrations transmises par la circulation des camions sur la voirie conçue pour supporter un trafic poids lourds. Peu d'effets attendus.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	---	---

### **3.2.6.1 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet**

L'impact acoustique du site sera réduit en raison :

- de la vitesse de circulation réduite des camions sur le site,
- de l'utilisation uniquement en journée des compacteurs et du type de matériaux compactés (emballages plastiques et cartons),
- de l'installation dans des locaux dédiés du groupe sprinkler et de la chaufferie,
- de l'absence de sirènes périodiques,
- de l'arrêt des moteurs durant les opérations de chargement / déchargement.

De plus, dans le cadre de l'élaboration du site, il a été fait le choix de placer les zones de quais sur la façade opposées aux habitations les plus proches afin de limiter au maximum les nuisances sonores. Il est à noter également la présence d'un merlon en façade Nord vers les habitations permettant une protection acoustique.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

### 3.2.7 Incidences sur le trafic

#### 3.2.7.1 Description et incidences

L'approvisionnement et l'expédition des marchandises se feront par voie routière.

Pour le trafic, les estimations sont les suivantes :

Type de véhicules	Rotation – Trafic moyen
Véhicules légers (personnel et visiteurs)	200 / jour
Camions/poids-lourds (réceptions/expéditions)	230 / jour

La plateforme logistique est à proximité de la RN12.

Au niveau de la RN12 il est estimé un trafic de 32 734 véhicules / jour (dont 12 % de poids lourds) et au niveau de la RD 136, il est estimé un trafic de 2 200 véhicules / jour (dont 8% de poids lourds).

Une étude du trafic a été réalisée par la société CDVIA.

#### 3.2.7.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

##### ➤ Voies internes

L'accès du site pour les poids lourds se fera côté Nord-Est de l'établissement. Une fois dans l'enceinte de l'établissement les Poids Lourds seront dirigés vers les quais de l'établissement. Une voie d'attente PL est prévue à l'entrée du site. Ces dispositions permettront de ne pas gêner la circulation sur le site ou sur les voies publiques.

Les quais seront aménagés de façon à permettre la manœuvre aisée des poids lourds

Les véhicules légers pourront accéder au site en limite Ouest par une entrée dédiée.

##### ➤ Consignes de circulation

Des consignes seront établies et communiquées aux chauffeurs et aux personnels du site. Ces consignes seront inscrites à l'entrée du site.

##### ➤ Desserte locale sur les voies de circulation

Le trafic engendré par le projet représente moins de 1 % pour les VL moins de 10 % pour les PL du trafic de la RN12 environ 50 % du trafic de la route départementale RD136. Sur cette route les véhicules n'utiliseront qu'une petite portion pour aller de la RN12 au site (environ 200 m)

Le site disposera d'un accès direct à la RN12 via une bretelle reliant la RD136 et la RN12.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

### 3.2.8 Incidences en termes de déchets

#### 3.2.8.1 Description et incidences

En matière de déchet, les quantités générées sur le site seront en majeure partie constituées de déchets valorisables (cartons, papiers, bois des palettes).

**Déchets d'emballages** : palettes, films plastiques, cartons.

**Autres déchets banals** :

- déchets provenant des corbeilles de bureaux (les papiers seront collectés dans des corbeilles spécifiques),
- chiffons...

**Déchets spéciaux** :

- huiles usées (volume très limité),
- batteries,
- fluide frigorigène en cas de vidange des éventuels groupes froids,
- tubes néons.

#### 3.2.8.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

##### ➤ Organisation

Un secteur en zone préparation sera identifié et sera réservé au tri des matériaux en fonction de leur recyclabilité, des quantités produites et des filières de recyclage disponibles localement.

##### ➤ Recherche de filière de valorisation ou d'élimination des déchets

Les bennes ou compacteurs sont destinés à collecter :

- ❖ Les déchets d'emballages valorisables (papier, carton, plastique, bois...) et déchets banals non souillés (métaux...) ; les moyens en place permettront le tri à la source. Les matériaux collectés peuvent alors être envoyés au centre de recyclage par le collecteur. Les déchets seront stockés sous forme de balles (cartons et films plastiques) ou dans des bennes pour le DIB notamment.
- ❖ Les déchets non valorisables destinés à l'élimination.

Les déchets valorisables seront repris par un professionnel de la récupération, pour être triés et mis en lots, ou directement envoyés en recyclage (papeterie, transformation du plastique...).

Un registre des déchets sera tenu à jour par l'exploitant afin de suivre les flux et le devenir des déchets.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

➤ Déchets dangereux

Peu de déchets dangereux seront générés par le site. Les batteries et huiles seront stockées sur bac étanche.

### **3.2.9 Incidences sur la santé humaine**

#### **3.2.9.1 Estimation des types et des quantités de résidus et d'émission attendus**

Le bâtiment sera implanté à proximité immédiate de la maison située au niveau du passage à niveau et à environ 200 m du lieu-dit « Le petit Servile ».

Compte tenu des distances d'éloignement et des futures activités réalisées sur le site, ainsi que des dispositions techniques et organisationnelles mises en œuvre, les émissions associées aux activités de l'établissement seront limitées.

#### **3.2.9.2 Description et incidences**

➤ Identification des dangers

L'ensemble des effets potentiels du projet a été étudié dans les paragraphes correspondants de l'étude d'impact, relatifs à l'eau, à l'air, au bruit, à la gestion des déchets.

L'inventaire calculé dans l'étude d'impact montre que le projet a des effets très limités sur la santé des riverains.

En effet, d'une part, ce projet ne présente pas de risques sanitaires sur son environnement, et d'autre part, de la même façon que le projet a été élaboré dans le souci de respecter les principes de précaution vis à vis de l'environnement, les mêmes règles concourent à minimiser les effets du projet sur la santé.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

### **3.2.10 Incidences pour l'environnement (milieux naturels – faune flore)**

#### **3.2.10.1 Description et incidences**

Un diagnostic écologique et des zones humides a été réalisé par BIOTOPE de décembre 2020 à janvier 2021, il est joint en annexe. Les principales conclusions de ce diagnostic sont reprises dans l'état initial.

Dans le cadre de l'implantation du projet PRD, quelques éléments arborés devront être supprimés. La zone à défricher n'est pas une forêt à proprement parlé mais des friches vivaces, des pelouses sur dalle, des prairies, des talus routiers, des fourrées arbustifs, des haies.

#### **3.2.10.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet**

Afin de limiter l'impact du projet sur la faune et la flore, des mesures sont anticipées pour le projet.

- Limitation des emprises du chantier au strict nécessaire (Cf 3.1.8)
- Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses durant le chantier (Cf 3.1.8)
- Optimisation de l'éclairage pour limiter les nuisances

Les éclairages extérieurs seront limités aux exigences de sécurité des personnes et à la réalisation des rondes de surveillance, et seront réglés afin qu'ils éclairent uniquement les aires de circulation internes du site.

- Évitement des secteurs les plus sensibles : l'implantation du projet a été optimisée afin de conserver au maximum les alignements d'arbres ainsi qu'une partie des friches existantes.
- Mise en défense et balisage préventif de protection des secteurs les plus sensibles : cette mesure vise à limiter l'emprise au strict nécessaire et interdire la circulation ou des dégradations dans les zones sensibles et de zones identifiées comme à conserver par le projet
- Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité de la faune : les travaux préparatoires du sol devront débuter entre mi-août et mi-octobre.
- Assistance environnementale par un écologue en phase de chantier
- Procédures préventives pour limiter le risque de dispersion d'espèces floristiques exotiques envahissantes
- Clôtures perméables pour le déplacement de la petite faune,
- Création d'espaces paysagers qualitatifs :

Des espaces verts seront créés, il s'agira notamment de

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

- Noues et bassins plantés de phytoremédiation accompagnés de massifs arbustifs et arbrisseaux
- Mélange prairial ;
- Alignements d'arbres tiges ;
- Merlons plantés en massifs arbustifs
- Création de micro-habitats pour le Lézard des Murailles
- Installation de nichoirs à oiseaux

Les abris et les nichoirs sont des éléments artificiels permettant d'héberger ou de faciliter la nidification de la faune lorsque les éléments naturels (vieux arbres, cavités, etc.) sont peu présents. Si la conservation de vieux arbres, cavités, etc. n'est pas possible, notamment pour des raisons de sécurité, l'installation de nichoirs et d'abris peut pallier le déficit en espaces favorables aux animaux cavernicoles. Dans l'idéal, il est impératif de préserver les cavités naturelles. Dans le cas où cela n'est pas possible, il est envisageable, pour les oiseaux, d'installer des nichoirs adaptés à chaque espèce.

Des nichoirs favorables à la nidification des oiseaux seront mis en place. Le diamètre du trou d'entrée détermine les espèces que le nichoir va accueillir. Les nichoirs utilisés devront être certifiés par la LPO.

Ils seront orientés de préférence entre le sud-est et le sud-ouest (à l'abri des intempéries), et l'ouverture orientée légèrement vers le bas pour ne pas que la pluie y pénètre. Ils seront installés à au moins 2,5 mètres du sol, à l'abri des prédateurs. Ces nichoirs seront régulièrement entretenus, chaque année au mois d'octobre.

La mise en place d'une vingtaine de structures variées est conseillée.

.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

### 3.2.11 Evaluation des incidences Natura 2000

#### 3.2.11.1 Présentation des zones Natura 2000

zones Natura 2000 situées dans un rayon de 15 km autour du site sont :

N° de la NATURA 2000	Type	Nom	Intérêts	Localisation
FR2400552	ZPS	Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents	Habitats - Faune - Flore	5 km à l'Ouest
FR1112011	ZSC	Massif de Rambouillet et zones humides proches	Oiseaux	15 km à l'Est

La zone n'accueille aucun habitat d'intérêt communautaire.

#### **Le projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.**

L'ensemble des points présentés dans la notice d'impact permet d'affirmer que le site n'est pas susceptible d'avoir d'impacts négatifs sur les zones Natura 2000 identifiées.

### 3.2.12 Analyse du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés

#### 3.2.12.1 Effets cumulés potentiels

L'objectif de ce paragraphe est de présenter l'ensemble des effets cumulés entre le projet de construction de l'entrepôt PRD et « des projets existants ou approuvés ». Sont considérés comme connus au sens du décret n°2011-2019 du 29 septembre 2011 (portant réforme des études d'impacts), les projets qui lors du dépôt de l'étude d'impact :

- Ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- Ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Une recherche sur le site de la DREAL de la région Centre Val de Loire a permis de lister les différents avis émis par l'autorité environnementale dans les environs du projet. La recherche était centrée sur les avis établis depuis 2021 sur les thématiques ICPE.

Aucun avis n'a été identifié dans le rayon d'affichage d'un kilomètre.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

### **3.2.13 Incidences du projet sur le climat**

#### **3.2.13.1 Description et incidences**

De par son activité logistique, le site engendrera des émissions de gaz à effet de serre qui sont liées principalement :

- aux déplacements de camions pour le transport des marchandises entrantes et sortantes (cœur de l'activité de logistique),
- à son fonctionnement direct nécessitant des consommations d'énergie (électricité, gaz),
- au déplacement des salariés de leur domicile jusqu'au site,
- à l'utilisation de fluides frigorigènes dans les groupes froids le cas échéant.

#### **3.2.13.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet**

Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, les mesures mises en place sont similaires à celles prévues pour limiter les rejets atmosphériques (entretien des appareils de combustion, contrôle d'étanchéité sur les groupes froids,..).

Pour l'aspect transport :

- la vitesse sera limitée sur le site,
- les parkings sont à proximité des entrées.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

### 3.2.14 Gestion de l'énergie

L'énergie nécessaire au fonctionnement des activités de logistique et d'entreposage est utilisée pour :

- La circulation des camions : cet aspect n'est pas traité dans ce dossier. Il doit être vu de façon globale dans le cadre des programmes de développement des transports de marchandises : route, fer, voie fluviale, ...

La plateforme logistique sera raccordée au réseau routier uniquement.

- La manutention des marchandises dans les bâtiments : elle se fait par chariots élévateurs à moteurs électriques. Ces chariots sont étudiés au stade de la conception pour limiter leur consommation énergétique.
- les bureaux et locaux sociaux sont chauffés en hiver. Ils seront isolés thermiquement. Les cellules comportent un chauffage assurant le hors gel et une température minimale en zone de préparation. Les façades et les toitures seront isolées.

Les dispositions suivantes pourront être prévues pour permettre de limiter la consommation énergétique du bâtiment :

- Mise en place d'horloge de sous comptage sur tous les réseaux pour suivre les consommations électriques,
- Utilisation de luminaires à faible consommation dans les bureaux,
- Mise en place de dispositifs permettant de moduler l'intensité de l'éclairage selon la luminosité extérieure,
- Détection de présence pour l'éclairage des locaux sociaux et circulation,
- Isolation adaptée des locaux.

Il est à noter que les dispositions prévues concernant la gestion de l'énergie seront en cohérence avec les exigences du Plan Local d'Urbanisme, relative aux exigences de Développement Durable.

PRD	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'Etude d'Impact
-----	--	--

### **3.3 COMPATIBILITE DU PROJET AUX PLANS ET SCHEMAS DIRECTEURS**

#### **3.3.1 Compatibilité du site aux Plan Local d'Urbanisme**

La commune de Germainville dispose d'un PLU approuvé le 18 février 2021. Une enquête publique pour la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Germainville a eu lieu du 07/12/2020 au 14/01/2021.

**Les activités sont compatibles avec les activités autorisées par les PLU.**

#### **3.3.2 Compatibilité du site aux orientations du SDAGE / SAGE**

La conformité du projet a été réalisée dans le cadre de l'Etude d'Impact.

#### **3.3.3 Plan de Protection de l'Atmosphère**

L'agglomération de DREUX n'est pas concernée par un PPA.

#### **3.3.4 Conformité du projet avec les PPRN et PPRT**

**La commune de Germainville n'est pas retenue comme territoire à risque important d'inondation (TRI).**

**La commune de Germainville n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).**

La commune de Germainville n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).